

Bruxelles, 15-6-10

Mon cher directeur,

Comme suite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant-hier, je me permets de répondre aujourd'hui aux questions linguistiques que vous posez dans votre honneur du 9-6-10.

Principio de internationalitate maximo. Ce principe doit, comme vous le dites, être défini d'une manière précise. Il vaudrait mieux aussi, vu l'importance de ce principe, de l'inscrire dans un paragraphe spécial et durable plutôt que dans le § 7, lequel est, comme vous dites, transitoire et appelé à disparaître bientôt. M'inspirant des idées que vous me donnez, je me permets de vous proposer la formule suivante.

§ 6'. In casu ubi vocabulo satisfaciante ad condiciones de §§ 2, 3 et 4 non existe, Academia adopta vocabulo maximo internationale existente in lingua A. D. P. H. I. P. R. Internationalitate de vocabulo es destinata per numero de homines que habet illo in sua lingua.

Si cette proposition est adoptée le § 7 peut être simplifié, en laissant de côté dans ce § la mention, qui devient alors inutile, du maximum d'internationalité. Le § 7 pourrait alors être formulé comme suit :

§ 7. Academia praeparat breve vocabulario de voces plus frequente, adoptato per precedente paragraphos.

Paragraphe 8''. — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos critiques concernant ce paragraphe. Je reconnais que vos critiques sont fondées et je désire en tenir compte, en vous proposant

la nouvelle rédaction suivante :

§ 8th Contrapositione. Academia adopta omni vocabulo internationale existente in latino, sub forma de Thema latino sine suo flexione. In casus raro ubi isto forma produce ambiguitate Academia adopta formas plus securo de que praepara lista completo.

Je m'engage à faire le travail dont il est question (liste des exceptions). Mais comme ce travail est long et fastidieux, je ne veux le faire que si l'Académie en adopte le principe. J'ai la conviction que la liste des exceptions ne comprendrait pas plus d'une centaine de mots. Les mots internationaux qui réclament une voyelle flexionnelle sont presque une quantité négligeable. En fait on peut décider la suppression générale des voyelles flexionnelles.

Je crois qu'ainsi entendue ma proposition devient claire et précise.

La suppression facultative (lice supprime) est absurde. Elle n'est pas praticable. Les personnes ignorant le latin sont incapables de discerner quando non caiste ambiguitate; les aveugles ne peuvent distinguer les couleurs. Quant-à ces personnes connaissant le latin, elles n'usent pas de la suppression. Cette proposition est donc un coup d'épée dans l'eau. Il faut ou bien écrire toujours les voyelles finales (et je crois que c'est impossible pour le public moderne) ou bien toujours les supprimer (sauf quelques mots à citer nominativement et à appender par coeur).

Phonetica. Il m'est impossible de préciser ma proposition à ce sujet, tant que je n'aurai pas trouvé une solution parfaite de la question orthographique, qui domine tout.

Il y a encore pour moi divers points orthographiques qui m'embarrassent, notamment la question des z (intimement liée à celle des voyelles finales du Thema latino).

Grammatica. Je ne suis pas contre la suppression facultative des flexions et autres éléments grammaticaux, mais je ne puis pas voter actuellement le § 14, qui placé en tête des propositions concernant la grammaire, alors qu'aucun système grammatical n'est encore présenté, prend une signification trop absolue et presque révolutionnaire.

Je désire présenter un projet de grammaire complet, permettant d'indiquer (sans obligation) les éléments grammaticaux indiqués : pluriel, masculin, féminin, adverbe dérivé distinct de l'adjectif, flexions facultatives pour les différents modes et temps des verbes.

Le projet est prêt, mais son achèvement dépend encore d'une question : l'orthographe des mots tels que templ', patr', sign' est-elle acceptable sans voyelle finale? Si oui, je suis prêt à accepter intégralement le Latino, avec son vocabulaire, avec son orthographe, mais sans la voyelle finale latine. C'est le seul point qui me sépare de vous. Je désirerais beaucoup trouver une solution à cette question. Je crois que vous obtiendrez un grand succès en faisant triompher votre langue au prix d'un minime sacrifice (celui des finales latines). Alors que jus- qu'à ce jour tous les systèmes (y compris l'Idiom Neutral) ont eu un vocabulaire artificiel et une orthographe fantaisiste, vous feriez voter par l'Académie votre principe du

vocabulaire naturel (latin) et de l'ortho-
graphie historique (latine).

Henri H disait que Paris vaut bien
une messe. Vous devriez dire que le succès
de votre langue vaut bien la perte de
quelques voyelles finales. Je serai heureux
le jour où je vous entendrai prononcer cette
bonne parole.

Que s'il vous est impossible ~~à~~ de
faire la concession susdite, je vous prie de
bien vouloir m'éclairer en me donnant votre
avis sur la question suivante :

"Si la voyelle finale du thème latin est
supprimée, est-il préférable de ne la rem-
placer par aucune voyelle euphonique ou
bien faut-il une voyelle euphonique ?"

Un conseil à ce sujet de votre part me
serait très agréable et très utile.

Votre dévoué,
J. Meysonnier